cahier technique

la canne N°26 mars 2012

- Comptabilité : comprendre les comptes-clés — Page II & III
- Comment lire mes résultats de gestion ? — Page III & IV
- Je fais des bénéfices, mais je n'ai pas d'argent. Pourquoi ? — Page IV
- Pour comprendre d'où vient mon résultat — Page V
- La TVA, comment ça marche ? — Page VI
- Documents : que dois-je conserver et combien de temps ? — Page VII
- Comment archiver mes documents ? — Page VII
- Mon aide-mémoire administratif — Page VIII



Les clés **d'une bonne gestion**

Vous pouvez retrouver nos fiches techniques sur le site de la filière canne sucre : www.canne-progres.com

Comptabilité
Comprendre les comptes-clés



Le bilan : une photo instantanée de l'exploitation

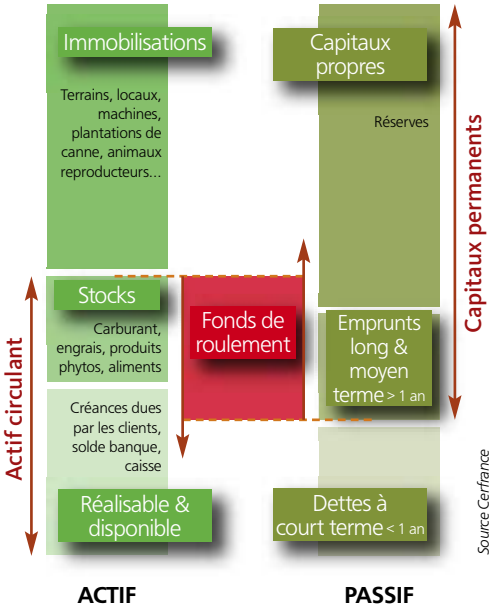
Le bilan donne une photographie économique de l'exploitation à un moment donné. Il comporte deux parties :

- **L'actif :** les biens qui appartiennent à l'exploitation et qui lui permettent de produire. Ces biens sont classés du haut vers le bas de la colonne du moins transformable au plus transformable en liquidités (il est plus difficile de transformer un bâtiment en billet de banque que d'aller sur son compte prélever des billets !) ;
- **Le passif :** c'est la colonne qui explique comment l'exploitation a financé la colonne de l'actif. C'est ce que doit l'exploitation, ses dettes envers :
 - l'exploitant (ou associés pour une société), c'est-à-dire les capitaux propres : ils contiennent, entre autres, l'apport initial de l'exploitant à la création de l'exploitation. Ils représentent aussi ce qui resterait (en €) de l'exploitation si on la «fermait» après avoir vendu tout l'actif et payé toutes ses dettes (inscrites au passif). Bien sûr, si le «reste» (c'est-à-dire les capitaux propres) est négatif, ce n'est pas bon, l'exploitation peut être déclarée «en faillite», en «cessation de paiements» ...
 - les banques (prêts et découvert éventuels) ;
 - les fournisseurs (d'intrants, matériels ou services, etc) ;
 - les organismes «administratifs» (Sécurité sociale, etc...) et les salariés (salaires).

L'analyse du bilan, plus particulièrement du **fonds de roulement** et du **taux d'endettement**, donne une vision claire de la solidité financière de l'entreprise à court et à moyen terme.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement mesure la différence entre les créances (ce qui est dû à l'exploitation) et les stocks d'une part, et les dettes (de l'exploitation vis-à-vis des fournisseurs) d'autre part. Pour que certaines dépenses soient effectuées avant que les recettes issues des ventes arrivent sur le compte de l'exploitation, celle-ci doit disposer d'un minimum d'argent, c'est-à-dire d'un fonds de roulement. **Le fonds de roulement et son évolution renseignent sur la capacité de l'exploitation à financer ses besoins à court terme : stocks, avances aux cultures, créances, salaires...** Autre mode de calcul du fonds de roulement : voir page IV.



Le taux d'endettement

Le taux d'endettement (total des dettes/total de l'actif) renseigne sur la solidité financière de l'exploitation à moyen terme. Il doit être compatible avec la capacité de remboursement de l'entreprise, surtout dans une conjoncture fluctuante.

L'épargne de précaution

L'analyse du bilan permet également d'identifier un éventuel excédent de trésorerie qui pourra être consacré à de l'épargne de précaution (sorte de mise en réserve) destinée à soutenir l'entreprise et faire face à un coup dur.

Fonds de roulement = capitaux propres + emprunts > 1 an – (immobilisations) : un fonds de roulement négatif est révélateur d'une situation financière qui peut être très grave ! L'exploitation utilise de l'argent emprunté à court terme pour financer des achats sur le long terme.

Taux d'endettement = $\frac{\text{total des dettes}}{\text{total de l'actif}}$ Si le taux d'endettement est important, l'entreprise est fort dépendante de l'extérieur et s'il est > 1, elle ne peut pas rembourser ses dettes (danger de dépôt de bilan).

Le budget de trésorerie : un outil de prévision

Il doit prévoir l'argent qui doit entrer ou sortir.

Annuel - Il vise à connaître les flux du futur exercice et à les comparer à ceux de l'exercice antérieur. On fait des hypothèses sur les quantités et les prix escomptés.

Mensuel - Il est particulièrement important pour les exploitants qui ne vendent qu'une fois dans l'année ou sur six mois de l'année. Il permet de prévoir à l'avance le montant des financements à court terme qui seront nécessaires à tel ou tel moment et les prélèvements obligatoires (comme l'impôt sur le revenu) permettant à l'exploitation d'honorer ses échéances et d'éviter des pénalités de toutes sortes.

Comptabilité
Comprendre les comptes-clés



Le compte de résultat : la rentabilité de l'exploitation

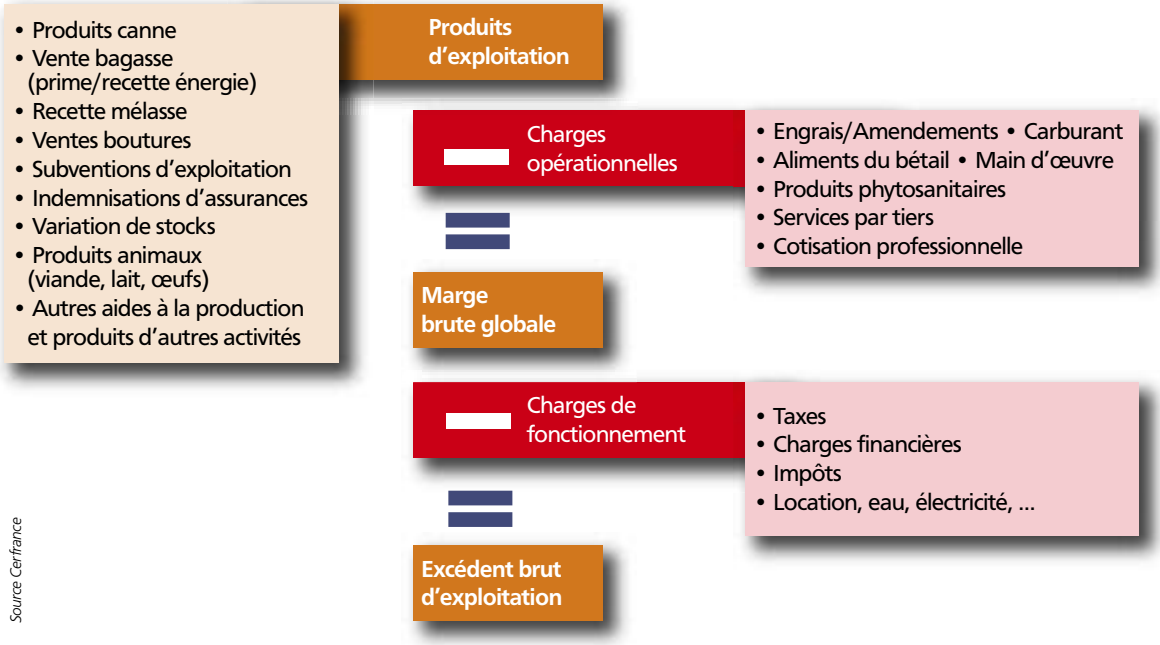
Comme le bilan, il comporte deux colonnes, une pour les produits et une pour les charges d'exploitation. Il recense et compare les produits et les charges de l'exploitation sur un exercice donné, en général un an. Le compte de résultat dégage deux résultats principaux :

• **La marge brute :** c'est la marge dégagée, sur une année, par la différence entre la vente de la production et le coût d'achat des marchandises et matières premières qui ont servi à la produire. C'est un premier indicateur de rentabilité.

• **L'excédent brut d'exploitation (EBE) :** une fois toutes les charges payées, c'est l'argent restant à l'exploitant pour payer ses prêts, autofinancer ses apports personnels sur investissements et effectuer ses prélèvements personnels. L'EBE est un indicateur important de la performance de l'exploitation.

Ratio d'autonomie =
marge brute globale / produits d'exploitation
permet de juger l'autonomie de l'exploitation dans son activité de production.

Ratio d'efficacité économique =
excédent brut d'exploitation / produits d'exploitation
permet d'évaluer la rentabilité de l'activité.



Source Cerfrance

Comment lire
mes résultats de gestion ?

Les résultats comptables d'une entreprise rendent possibles la lecture et l'analyse de plusieurs critères. Quels sont les critères économiques les plus significatifs à retenir pour apprécier la bonne santé de mon exploitation ?



Pour la rentabilité : la valeur ajoutée et l'EBE

La valeur ajoutée
La valeur ajoutée est la valeur de la production (vendue, stockée, immobilisée) moins la valeur des achats à l'extérieur de l'exploitation (biens et services). C'est la valeur qui est rajoutée par l'exploitation aux intrants pour créer une production.

L'excédent brut d'exploitation
Son analyse s'effectue en pourcentage du chiffre d'affaires afin notamment de pouvoir se comparer avec d'autres entreprises. Un ratio de 35% indique que pour 100 euros de produit vendu, il reste 35 euros d'EBE qui doivent faire face aux annuités d'emprunts, à l'autofinancement, aux prélèvements privés sans nuire au besoin en fonds de roulement.

Comment lire **mes résultats de gestion ?**



Pour la solidité financière : le fonds de roulement

Une fois déduits de l'EBE les annuités, l'autofinancement et les prélèvements privés, vous obtenez le montant du **fonds de roulement. La variation du fonds de roulement d'une année sur l'autre permet d'appréhender la solidité et l'autonomie financière de l'exploitation.**

Les annuités d'emprunts
Elles résultent d'investissements passés et, par conséquent, ne peuvent pas être modifiées.

L'autofinancement des investissements
En général l'autofinancement des investissements n'est pas total, les banques exigent souvent un «apport personnel» pour obtenir un prêt. Si l'autofinancement est total, c'est-à-dire sans emprunt, il peut y avoir un sérieux risque pour la trésorerie de l'exploitation ! Ce choix revient à financer sur un an (au même titre qu'un achat d'approvisionnement) un bien durable que l'on va garder plusieurs années. **Cet acte peut s'avérer risqué s'il vide la trésorerie.**

Le niveau des prélèvements privés
Sujet sensible. L'objectif est de vivre de son métier, mais des prélèvements trop importants peuvent mettre l'entreprise en péril.

EBE
− Annuités d'emprunt
− Autofinancement
− Prélèvements privés
= **Fonds de roulement**

Indicateur de dépendance financière =
$\frac{\text{annuités}}{\text{EBE}}$
traduit la capacité à rembourser les emprunts, tout en conservant une marge de sécurité.

Je fais des bénéfices **mais je ne gagne pas d'argent. Pourquoi ?**



Votre entreprise dégage un résultat comptable, un résultat fiscal et un revenu disponible. Il faut bien distinguer ces trois notions. Seul le revenu disponible, calculé à partir de l'EBE, reflète l'équilibre financier de l'exploitation.

Le résultat comptable

Votre résultat est issu d'une application stricte de la réglementation comptable. Il permet une comparaison entre différentes entreprises. Il ne reflète pas forcément les réalités, par exemple un tracteur totalement amorti n'aura aucune valeur au bilan, mais une valeur marchande s'il est vendu.

Le résultat fiscal

Le résultat fiscal sert à déterminer les calculs des prélèvements obligatoires : impôts, CSG, CRDS. En agriculture, il est souvent très différent du résultat comptable car de nombreux ajustements viennent s'ajouter ou se déduire du résultat comptable pour donner le résultat fiscal déclaré : déductions, exonérations, abattements.

Le revenu disponible

Le revenu disponible n'est pas une donnée comptable en tant que telle. C'est un critère qui fait apparaître l'équilibre financier de votre exploitation. Il ne faut surtout pas le confondre avec le solde de votre relevé bancaire. Vous devrez arbitrer entre différentes utilisations de votre revenu disponible : développement, financement des investissements futurs, prélèvements personnels. **En agriculture, l'approche du revenu disponible est très importante. C'est une décision de gestion primordiale.**

EBE
− Echéances d'emprunt
= **Revenu disponible**
− Impôt sur le revenu
= **Reste disponible**

Pour comprendre **d'où vient mon résultat**

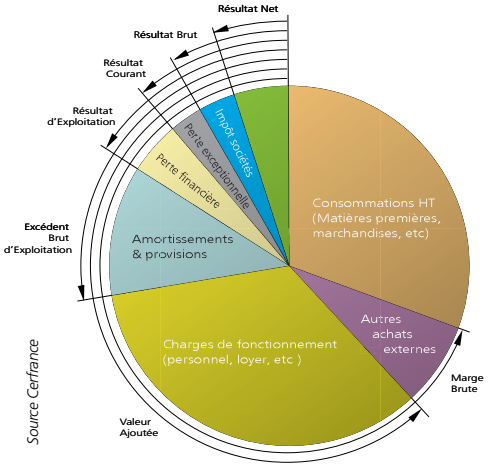


Pour comprendre le fonctionnement économique de votre exploitation, vous vous attachez ensuite à l'analyse du tableau à droite récapitulant l'ensemble des **soldes intermédiaires de gestion**.

• **Le haut du tableau** explique la capacité de votre exploitation à dégager du «cash» par son activité normale.

• **Le milieu du tableau** sert à tirer les conséquences comptables de vos choix d'investissements passés.

• **Le bas du tableau** traite les événements exceptionnels.



Source Cerfrance

Le cercle entier représente le chiffre d'affaires

Indicateurs du fonctionnement de l'activité	*Chiffre d'affaires* *Production nette*
	- Achat de matières premières
	= **Marge brute**
	- Charges de fonctionnement
	+ services extérieurs
	= **Valeur ajoutée**
	+ Subvention d'exploitation
	- Frais de personnel
	= **Excédent brut d'exploitation (EBE)**
Impact des investissements et du financement extérieur	- Amortissement
	= **Résultat d'exploitation**
	+ Résultat financier
	= **Résultat courant**
Impact des opérations exceptionnelles	+ Résultat exceptionnel (ex. cession de biens, charge exceptionnelle)
	= **Résultat comptable**

Source Cerfrance

	Comptabilité		Trésorerie
Travaux facturés	90 000 €	Travaux facturés	90 000 €
Travaux en cours	10 000 €	Non réglé par client	7 500 €
Chiffre d'affaires	**100 000** €	**Travaux encaissés**	**82 500** €
Achats matières	30 000 €	Achats matières	29 000 €
Stock de matière	5 000 €	Achats non réglés	2 500 €
Achats consommés	**25 000** €	**Achats payés**	**27 500** €
Autres charges	15 000 €	Autres charges	15 000 €
Intérêt emprunt	2 000 €	Annuités emprunt	10 000 €
Amortissements	3 000 €	Rémunération dirigeant	30 000 €
Provisions	1 000 €	**Solde annuel**	**1 000** €
Résultat comptable	**54 000** €	Solde banque début	5 000 €
		Solde banque fin	**6 000** €

Source Cerfrance

Dans l'exemple ci-dessus, côté analyse comptable, tout va bien : l'entreprise dégage un bénéfice de 54 000 euros. A l'inverse, lorsqu'on prend en compte les mouvements financiers réels, le solde bancaire final est de 6 000 euros. Le chef d'exploitation a une perception plus tendue de la situation. D'où la nécessité de comprendre comment sont bâtis les comptes pour avoir une vision objective.

Amortissement
L'amortissement est une écriture comptable qui exprime la perte de valeur au fil des ans d'un bien acquis (neuf en général), un peu à l'image des cotations de véhicules par l'Argus ! Par exemple, l'exploitation achète un tracteur 100 000 €, elle souhaite l'amortir sur 5 ans : ainsi pendant 5 ans dans son compte de résultats (ligne amortissement) sera inscrite la somme de 100 000/5 ans = 20 000 €. Cette somme n'est pas une sortie de trésorerie, mais elle est prise en considération pour le calcul du résultat dégagé par l'activité de l'exploitation.

Résultat financier
Différence entre le coût des emprunts souscrits par l'exploitant (liés à leur taux d'intérêt) et le produit d'éventuels placements financiers.

La TVA, comment ça marche ?
Qui est concerné ?



La TVA obligatoire

Sont obligatoirement soumis à la TVA les exploitants agricoles dont la moyenne des recettes d'exploitation, calculée sur les deux années civiles précédentes, a dépassé 46 000 euros. **L'obligation intervient donc même si les recettes de l'une de ces deux années sont inférieures à ce montant.**

La TVA en option

Les exploitants non redevables de la TVA, c'est-à-dire n'atteignant pas le seuil des 46 000 euros, peuvent néanmoins choisir de se placer **volontairement, par option**, sous le régime de la TVA.
L'assujettissement à la TVA porte obligatoirement sur une première période de trois ans. Il est par la suite, en principe, reconduit par période d'un an.
Au-delà de la période de trois ans, l'exploitant peut donc choisir, **sur demande**, de ne plus être assujetti à la TVA.
De la même manière, s'il est assujetti de façon obligatoire au régime de la TVA et que ses recettes redescendent en dessous du seuil de 46 000 euros (moyenne des deux années précédentes), il peut également faire la demande de non assujettissement. Cependant, il faudra bien en vérifier l'intérêt et en mesurer les conséquences.

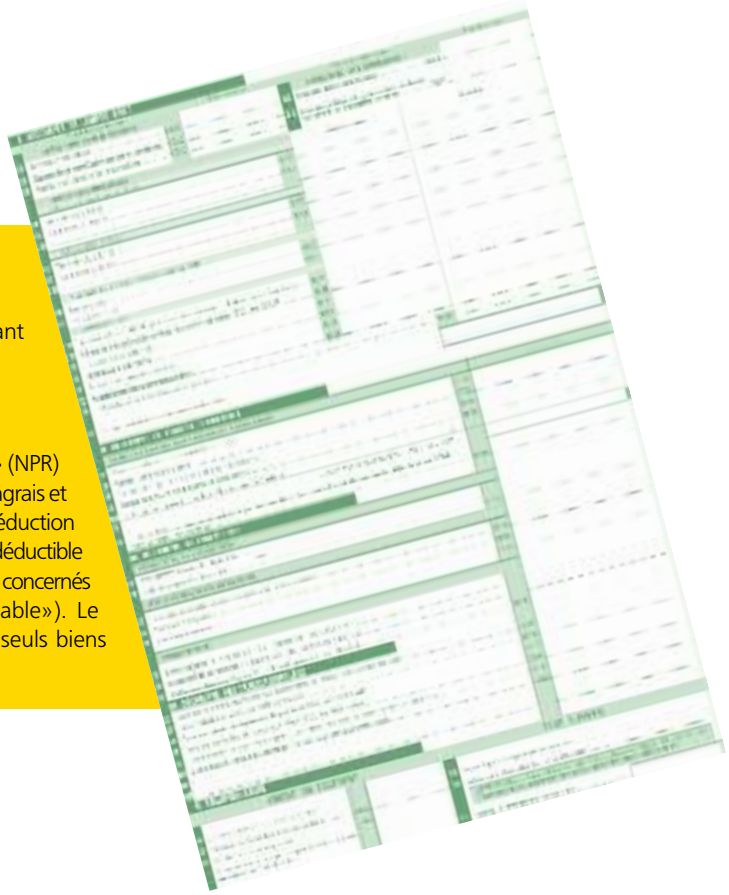


Quel est l'intérêt de la TVA en option ?

Les exploitants agricoles non imposés à la TVA sont de plein droit placés sous le régime du **remboursement forfaitaire**, destiné à compenser la charge de la TVA ayant grevé leurs achats. L'intérêt de l'option se mesure par rapport au montant du remboursement forfaitaire.
Concrètement, il s'agit de comparer les deux éléments suivants :

- D'un côté, **le total des montants** de TVA figurant sur les factures de l'année au titre des achats de biens et services pour les besoins de l'exploitation agricole.
- De l'autre côté, **le résultat de la multiplication du chiffre d'affaires annuel moyen par les taux du remboursement forfaitaire**.

Si le montant du premier élément est supérieur à celui du second, l'exploitant a un intérêt financier à l'option.



Les taux de la TVA dans les DOM

Taux normal : 8.5 %.
Taux réduit s'appliquant aux produits agricoles n'ayant subi aucune transformation : 2,1%.

La TVA **non perçue récupérable (NPR)**

Le dispositif de la TVA dite «non perçue récupérable» (NPR) est schématiquement le suivant : certains produits (engrais et outillage agricole) sont exonérés et ouvrent droit à déduction comme si la TVA avait été effectivement payée, la taxe déductible étant calculée fictivement sur le prix d'achat des produits concernés (d'où l'appellation de «TVA non perçue récupérable»). Le mécanisme de la TVA NPR ne s'applique qu'aux seuls biens d'investissement neufs.

Documents
Que dois-je conserver et combien de temps ?

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature. En matière civile, les documents pouvant servir de preuves doivent être conservés pendant une durée de 5 ans. Pour d'autres documents, la durée peut être plus ou moins longue. Comment conserver les documents immatériels ? Que faire en cas de perte ? Tour d'horizon des règles de conservation et des pièges à éviter.



Le cas des factures électroniques

Vous n'êtes pas obligé de conserver un double papier de factures électroniques. Cependant, vous devez pouvoir justifier de l'authenticité de leur contenu et notamment **prouver que le fichier n'a pas pu être modifié** (signature électronique, support optique ou magnétique non réinscriptible). A défaut, il est recommandé de conserver un double papier de la facture envoyée.

La télécopie

La télécopie ne constitue pas un moyen de preuve parfait. En cas de contestation, sa faiblesse réside dans la difficulté d'établir la preuve contradictoire de son émission et de sa réception.

Que faire en cas de perte des documents comptables ?

En cas de perte des documents comptables, vous devez obligatoirement en informer l'inspecteur des impôts dans les 15 jours suivant le constat de leur disparition. Votre courrier doit comprendre les circonstances de la perte, la date et le détail des documents perdus.

Comment archiver mes documents ?

Nous vous conseillons d'aménager dans une pièce un coin bureau réservé à cet usage pour téléphoner, écrire, compter, lire, classer en toute tranquillité.

De quoi avez-vous besoin ?

- D'un mobilier de rangement adapté.
- De chemises élastiques, dossiers suspendus, classeurs et boîtes à archives que vous étiquetterez soigneusement.

Exemple de classement par rubrique pour l'étiquetage

- **Comptabilité banque :** bons de livraison, factures de vente, factures payées, factures à payer, relevés de banque, déclarations à remplir (TVA, impôts...).
- **Culture :** documents, notices, fiches techniques, registres...
- **Relations extérieures :** infos coopératives, CUMA, syndicats, responsabilités professionnelles.
- **Juridique :** actes notariés, contrats, baux.
- **Privé** : factures, documents familiaux.
- **Livre d'inventaire.**





Mon aide mémoire administratif



Echéances fiscales

31 mars	Déclaration spécifique bénéfices agricoles au forfait (n° 2342)
04 mai	Déclaration TVA agricole et BIC (CA12). Déclaration Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : CTE remplaçant la taxe professionnelle. Déclaration de résultat bénéfices agricoles au réel simplifié (n°2139) Déclaration de résultat bénéfices agricoles au réel normal (n°2143) Déclaration des revenus des GFA et SCI (n° 2072)
31 mai	Date limite d'adhésion au CGA pour les exercices ouverts au 1er janvier 2011. Déclaration des revenus (2042 et 2042 C) + défiscalisation (2042 IOM).
15 septembre	Date limite de paiement solde impôt sur le revenu (20 sept. par Internet).
15 octobre	Date limite du paiement de la taxe foncière (20 octobre si paiement en ligne).
15 décembre	Date limite d'option pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, pour prendre effet au 1er janvier 2012.
Toute l'année	Demande de remboursement TVA forfaitaire (3520).



Employeurs de main d'œuvre

15 janvier	Bordereau cotisations sociales.
31 janvier	Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS). Cotisation médecine du travail (INTERMETRA). Tableau annuel récapitulatif cotisations CGSS, ASSEDIC, CRR.
28 février	Cotisation Formation Continue - Déclaration FAFSEA - Taxe apprentissage.
5 mai	Formation professionnelle continue, entreprises de plus de 10 salariés (n°2483).

Aides, obligations administratives

Avril	Déclaration des surfaces. Demande d'ICHN.

Déclarations sociales

Février-mars	Déclaration des ressources (CAF).
Toute l'année	Demande de préretraite agricole.





Source : Chambre d'Agriculture.